



Fonds internationaux  
d'indemnisation pour  
les dommages dus  
à la pollution par les  
hydrocarbures

Point 7 de l'ordre du jour	IOPC/MAR21/7/2	
Date	11 mars 2021	
Original	Anglais	
Assemblée du Fonds de 1992	92AES24	●
Comité exécutif du Fonds de 1992	92EC75	
Assemblée du Fonds complémentaire	SAES8	●

## SERVICES D'INFORMATION

### Note du Secrétariat

<b>Résumé:</b>	<p>En décembre 2020, le Secrétariat a informé les organes directeurs que, dans le cadre de son engagement à mieux faire connaître le régime international de responsabilité et d'indemnisation et à améliorer sa collaboration avec tous les États Membres, il avait étudié comment l'Organisation pourrait élargir son audience en créant des possibilités d'information et de formation accessibles à distance.</p> <p>La demande pour de tels services à distance ayant inéluctablement augmenté en raison de la pandémie mondiale de COVID-19 et les restrictions sur les rassemblements et les voyages étant maintenues en 2021, le Secrétariat a commencé à dispenser des cours de formation à distance et prévoit également de tenir le Cours de brève durée de 2021 en ligne.</p> <p>Le présent document fournit des détails supplémentaires sur les activités à distance prévues par le Secrétariat en 2021.</p>
<b>Mesures à prendre:</b>	<p><u>Assemblée du Fonds de 1992 et Assemblée du Fond complémentaire</u></p> <p>Prendre note des renseignements fournis dans le présent document.</p>

### 1 Introduction

- 1.1 Lors de la réunion de décembre 2020, le Secrétariat a informé les organes directeurs que, dans le cadre de son engagement à mieux faire connaître le régime international de responsabilité et d'indemnisation et à améliorer sa collaboration avec tous les États Membres, il avait étudié comment l'Organisation pourrait élargir son audience en créant des possibilités d'information et de formation accessibles à distance.
- 1.2 Lors de cette réunion, une délégation avait fait remarquer que, selon elle, il était important de continuer à offrir des possibilités de formation accessibles à distance pendant la pandémie de COVID-19 et de reprendre les formations hors de Londres lorsque les restrictions de voyage s'assoupliront. Cette délégation faisait référence en particulier au Cours de brève durée annuel et, en réponse, l'Administrateur avait indiqué que le Secrétariat continuerait à examiner la question et à œuvrer à la mise en place de possibilités de formation en ligne.
- 1.3 La demande pour de tels services à distance a inéluctablement augmenté en raison de la pandémie et les restrictions sur les rassemblements et les voyages ont été maintenues en 2021. Le Secrétariat a donc commencé à organiser des séances de formation et d'information à distance (voir la section 2 du présent document). Il prévoit d'organiser d'autres webinaires et de tenir le Cours de brève durée de 2021 en ligne (voir la section 3), et étudie la possibilité de proposer le Cours d'introduction en ligne (section 4).

## **2 Webinaires**

- 2.1 Comme cela avait été indiqué en décembre 2020, parmi les options explorées par le Secrétariat figurait la possibilité d'organiser une série de courts webinaires ouverts à un large public et portant sur les domaines clés de l'activité et du fonctionnement des FIPOL, comme le traitement des demandes d'indemnisation ou l'établissement des rapports sur les hydrocarbures et les contributions. Ces webinaires dédiés sont en cours d'élaboration et de plus amples informations sur les dates et les instructions de participation seront diffusées après la réunion des organes directeurs de mars 2021.
- 2.2 En contribuant à des webinaires tels que ceux organisés par le Projet GI WACAF, l'AESM et plus récemment par le Ministère de l'environnement du Québec (Canada) en janvier 2021, le Secrétariat a acquis de l'expérience et il est disponible pour collaborer avec tout État qui jugerait utile d'organiser des activités en ligne similaires sur les demandes d'indemnisation et l'indemnisation, les questions de mise en œuvre, l'établissement des rapports sur les hydrocarbures et les contributions, ou le régime international de responsabilité en général.
- 2.3 L'accueil des visites annuelles d'universités et autres établissements d'enseignement ayant été impossible, le Secrétariat a décidé de continuer à apporter son soutien aux étudiants intéressés en proposant des séminaires en ligne sur demande. Le premier séminaire de ce type en 2021 a eu lieu le 19 février à l'intention d'étudiants de l'Université de Gand. Le 4 mars, le Secrétariat a également fait des présentations sur la Convention SNPD de 2010 à l'intention d'étudiants de l'Université del Salvador (Argentine), et de plusieurs autres universités d'Amérique latine. L'IMLI et l'UMM ont également invité le Secrétariat à faire des présentations dans le cadre de leurs programmes en ligne.

## **3 Cours de brève durée de 2021**

- 3.1 Le Cours de brève durée de 2020, qui devait se tenir du 8 au 12 juin, a malheureusement été annulé en raison de la pandémie de COVID-19 (circulaire IOPC/2020/Circ.8).
- 3.2 Lors de leurs sessions de décembre 2020, les organes directeurs ont noté que, après avoir étudié la possibilité d'offrir un accès à distance au Cours de brève durée annuel des FIPOL, le Secrétariat avait conclu qu'il ne serait pas pratique de le faire et qu'il étudierait plutôt la possibilité d'organiser une autre version de ce cours dans un lieu différent afin de faciliter la participation d'autres États. Toutefois, cette conclusion s'appuyait sur l'hypothèse que le cours se déroulerait en présentiel et sans restriction à Londres, et que la tenue d'un cours hybride, comprenant des participants supplémentaires à distance, n'était pas réaliste. À l'époque, le Secrétariat n'a pas envisagé l'éventualité d'une interdiction totale de présence physique des participants et, par conséquent, la question de savoir si un cours de brève durée organisé entièrement à distance serait réalisable.
- 3.3 Après avoir examiné les aspects pratiques et en consultation avec les partenaires de soutien du cours et bien que le Secrétariat reste d'avis qu'un cours en présentiel à Londres serait plus profitable pour les participants, le Secrétariat est en mesure de proposer une version adaptée du cours en ligne cette année à titre d'essai.
- 3.4 Pour qu'un tel cours réponde aux mêmes critères qu'un cours en présentiel à Londres, il devrait, dans la mesure du possible, offrir le même niveau et la même variété de contenu, d'intervenants et d'activités. Pour y parvenir, le Secrétariat a étudié comment transposer divers aspects du cours dans un cadre virtuel.

*Calendrier et durée*

- 3.5 Le Cours de brève durée, qui est organisé tous les ans, se déroule normalement sur une semaine ouvrable en juin, c'est-à-dire du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 17 h 00. Au cours des quatre premiers jours, le cours couvre plusieurs modules, accompagnés de présentations par le Secrétariat et des partenaires externes, qui consacrent une partie du temps à des sessions de questions et réponses. Le dernier jour est consacré à un exercice théorique interactif où les participants peuvent mettre en pratique les enseignements de la semaine.
- 3.6 Étant donné que le cours à distance sera ouvert à des participants du monde entier, l'horaire des sessions doit tenir compte de la majorité des fuseaux horaires concernés et le cours doit avoir une durée limitée. Selon la pratique mise en œuvre pour les réunions des organes directeurs, les sessions du cours à distance pourraient durer de 11 h 00 à 14 h 00, heure de Londres. Afin de tenir compte des horaires de travail réduits, le cours à distance pourrait se dérouler sur une période de deux semaines, ce qui lui permettrait d'être à la fois dynamique et complet.
- 3.7 Étant donné que, dans un premier temps, le cours à distance remplace le cours en présentiel de 2021, il aura lieu en juin, comme d'habitude. Sous réserve du succès du cours à distance et en fonction des besoins des États Membres, il pourrait à l'avenir se dérouler en parallèle avec le Cours de brève durée en présentiel à des dates différentes.

*Interaction, exercices et présentations*

- 3.8 Le Cours de brève durée est actuellement proposé à un nombre limité de participants afin de les encourager à s'investir, de favoriser les discussions sur les sujets traités et de créer un environnement d'apprentissage plus interactif et souple.
- 3.9 Le cours à distance bénéficierait également d'un nombre limité de participants pour des raisons similaires, mais aussi pour le distinguer des autres séminaires et ateliers en ligne que les FIPOL peuvent organiser dans le cadre de leur programme de sensibilisation tout au long de l'année.
- 3.10 Afin d'assurer la même structure dynamique dans un cadre virtuel, la plate-forme la plus appropriée que le Secrétariat a identifiée pour organiser le cours à distance est Microsoft Teams. Teams propose deux formats de réunion adaptés, à savoir un format pour les réunions (Teams meetings) et un autre pour les événements en direct (Teams live events). Le premier permet une interaction efficace entre tous les participants et comprend également une fonction 'salles pour petits groupes', qui permet de répartir les participants en groupes plus petits, ce qui pourrait être utile pour les exercices de collaboration en équipe. Le second est spécialement conçu pour les webinaires et les présentations qui exigent moins d'interaction de la part des participants.
- 3.11 De façon à rendre le cours à distance plus attrayant, le Secrétariat envisage d'utiliser les deux formats de la plate-forme Teams en fonction de la présentation et du contenu du module.

*Candidatures des participants*

- 3.12 La procédure de candidature au cours à distance restera la même que pour le Cours de brève durée en présentiel, à savoir que les candidatures des participants doivent émaner directement des gouvernements des États Membres et être accompagnées d'un formulaire de candidature dûment rempli et d'un bref curriculum vitae du candidat. Les places seront attribuées selon le principe du premier arrivé, premier servi. Pour les raisons exposées aux paragraphes 3.8 et 3.9 ci-dessus, le cours à distance sera ouvert à un nombre maximum de 15 participants.

- 3.13 Une circulaire sera publiée peu après les sessions de mars 2021 des organes directeurs, qui confirmera les dates et le programme du cours à distance et contiendra le formulaire de candidature et de plus amples détails sur les modalités d'inscription.

**4 Cours d'introduction de 2021**

- 4.1 Dans la mesure où le Cours d'introduction est beaucoup plus bref que le Cours de brève durée, qu'il se déroule dans un seul lieu et qu'il ne fait intervenir que des participants internes, il a été noté, lors de la réunion de décembre 2020 des organes directeurs, qu'une option pourrait consister à le rendre accessible à des participants à distance. Par conséquent, le Secrétariat envisage de mettre au point de brefs exercices interactifs en ligne à l'intention des participants à distance, afin de leur permettre de partager la même expérience que les participants sur place. Toutefois, comme pour le Cours de brève durée, au moment d'envisager cette option en 2020, le Secrétariat avait à l'esprit qu'il s'agirait d'une option hybride rassemblant des participants sur place et des participants à distance.
- 4.2 Le Secrétariat étudie actuellement la possibilité de dispenser ce cours entièrement à distance le cas échéant et continue à chercher les moyens de garantir aux participants à distance qu'ils bénéficieront tout autant du Cours d'introduction que les participants sur place.

**5 Mesures à prendre**

Assemblée du Fonds de 1992 et Assemblée du Fond complémentaire

L'Assemblée du Fonds de 1992 et l'Assemblée du Fond complémentaire sont invitées à prendre note des renseignements fournis dans le présent document.

---